

# Procès-verbal de l'Assemblée communale du jeudi 2 décembre 2010

**Présidence :** M. Etienne Devaud, Syndic

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2010  
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch). Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil)
2. Modification du règlement relatif à la distribution d'eau potable – modification de la feuille des tarifs
3. Planification financière communale
4. Budget 2011
  - 4.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
  - 4.2. Investissement et financement : Réfection de l'éclairage public
  - 4.3. Investissement et financement : Rénovation de la place sport du Complexe communal
  - 4.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
5. Lancement du nouveau site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)
6. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale.

Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune ainsi que les jeunes citoyens ayant eu leur majorité civique cette année.

Le journal d'informations l'Ecureuil 96 donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale. Il est relevé qu'en page 20 de l'Ecureuil 96, rubrique 3 Enseignement et formation - Enfants, un article concernant le site internet a été inséré par erreur dans ce journal d'informations.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 10 novembre 2010, faisant office de convocation,
- par affichage au pilier public dès le 3 novembre 2010,
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 45 du 12 novembre 2010,
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil N° 96 dès le 24 novembre 2010, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 27 novembre 2010 à 12h.00 avec 1'494 citoyens ayant le droit de vote. Au 2 décembre 2010, notre village compte 2'146 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Christian Chavaillaz (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Marc Maillard
- Secteur 3 : Mme Marie-Noëlle Eggertswyler

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **69 participants dont 69 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. L'Assemblée peut délibérer valablement.

## **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2010**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 21 avril 2010 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Ecureuil.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur (résultat du vote : 69 oui, 0 non).**

## **Point 2 Modification du règlement relatif à la distribution d'eau potable – modification de la feuille des tarifs**

M. Jean-Noël Gendre présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 96. Ce règlement était disponible sur le site internet et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale.

M. Jean-Noël Gendre commente les modifications apportées au règlement et de la feuille des tarifs.

La taxe annuelle d'abonnement de base, selon l'article 25 du règlement et selon le point 4.3 de notre feuille des tarifs du service des eaux, est fixée à fr. 100.00 par année pour la catégorie « hôtel, restaurant, laiterie, artisanat et autres commerces ».

Lors de la facturation de cette taxe, nous constatons qu'elle est difficile d'application, qu'elle crée des disparités entre les commerces concernés et qu'elle provoque des doublons avec la taxe de base facturée individuellement aux propriétaires commerçants.

C'est pourquoi, le Conseil communal propose de la supprimer avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. Cette taxe qui est normalement facturée avec le solde de l'eau potable rapporte annuellement fr. 3'700.00 à la Caisse communale.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité la modification du règlement relatif à la distribution de l'eau potable et la feuille des tarifs y relative (résultat du vote : 68 oui, 1 non).**

## **Point 3 Planification financière**

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2011-2015.

Plusieurs diapositives sont montrées sur l'évolution des dépenses liées, sur le cash-flow et sur la marge nette d'autofinancement.

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2011-2015.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la RPT (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires
- évolution de la population en fonction des futurs lotissements projetés
- simulation des effets de la nouvelle péréquation financière.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage.

La discussion n'est pas demandée sur cet objet.

## **Point 4 Budget 2011**

### **4.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Les budgets 2011 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 96.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Au moyen de folios, il donne plusieurs informations sur la calculation de ces budgets.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement d'environ fr. 430'000.00. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de fr. 12'100.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de fr. 2'157'000.00.

Suite à ses explications, M. Jean-Noël Gendre passe la parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport de la Commission financière.

### Rapport de la Commission financière

*En date du 10 novembre 2010, la Commission financière s'est réunie avec le Conseiller communal responsable du dicastère des finances et le Secrétaire communal pour examiner le budget 2011 élaboré par le Conseil communal.*

#### *1. Budget de fonctionnement*

*L'analyse de ce budget fait ressortir :*

- a) Un tassement bienvenu des dépenses liées au niveau du Canton, dû à la nouvelle péréquation financière qui entrera en vigueur le 1.1.2011 (cf. compte afférent à l'école primaire), ainsi qu'au niveau régional (cf. compte Cycle d'Orientation).*
- b) Une forte augmentation, en revanche, des dépenses propres de la Commune ; ainsi le compte 30 Autorités et personnel des tableaux Totaux par nature connaît un accroissement de plus de 20% par rapport aux comptes 2009 ; de même, le compte 31 enregistre une augmentation de près de 30%.*

*La Commission financière attire l'attention des Autorités communales sur cet accroissement des dépenses propres sans commune mesure avec l'augmentation des recettes et plaide pour une discipline financière plus stricte de la part des Autorités communales lors des décisions qui seront prises pour la concrétisation du budget 2011.*

#### *2. Budget d'investissement*

*Pour l'année 2011, les dépenses prévues d'investissement s'élèvent à frs. 3'032'000.00 (objets déjà votés par l'Assemblée communale, ou soumis à la présente Assemblée, et d'autres objets au titre du budget d'intention).*

*La Commission financière a tenu deux réunions avec le Conseil communal sur des objets liés aux investissements :*

- Une première sur la question du moratoire sur les investissements préconisés par la Commission dans son rapport à l'AC du 5.12.07 et accepté par cette Assemblée ; il ressort de l'analyse de la planification financière pour les années 2010-2014 que la Commune n'aura pas à faire face à des investissements importants durant cette période mais à une série d'investissements de l'ordre de frs. 100'000.00 à frs. 200-300'000.00 ; la Commission trouve donc appropriée la levée du moratoire, sans pour autant relâcher ses exigences de rigueur financière.*
- Une deuxième sur l'acquisition envisagée de terrains par la Commune ; comme il s'agit dans ce cas non d'une dépense à proprement parler mais d'un investissement propice au développement futur de la Commune, avec un rapport coût – bénéfice positif, la Commission a exprimé, au stade actuel des réflexions du Conseil communal, un préavis favorable.*

*Au vu de ce qui précède :*

- a) La Commission financière prend note avec satisfaction que le budget 2011 est équilibré.*

b) *Elle relève toutefois une forte augmentation des dépenses propres de la Commune et elle préconise à ce sujet un examen critique des augmentations, au cas par cas, de façon à dégager des économies significatives.*

*Cela dit, la Commission émet un préavis positif sur le budget présenté à l'Assemblée communale.*

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les budgets.

→ En réponse à **M. Pierre Varenne**, **M. Jean-Noël Gendre** indique que l'évolution de la marge nette d'autofinancement 2011-2015 est principalement due à l'effet péréquatif pour l'année 2011. Puis, pour les années suivantes, elle est due à des rentrées fiscales supplémentaires liées à l'augmentation de la population estimée pour les nouveaux quartiers actuellement en projets. En outre, cette évolution favorable tient également compte de la révision PAL et des instruments financiers et participatifs y relatifs.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé à la présentation des divers objets soumis à décision avant le vote final du budget communal.

## **4.2. Investissement et financement : Réfection de l'éclairage public**

M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable des routes, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 96.

Le Groupe E propose d'améliorer l'efficacité de l'éclairage public dans sa zone de desserte. A cette fin, il propose à ses clients un soutien financier pour l'assainissement de l'éclairage public. Pour la Commune de Neyruz FR, la proposition du Groupe E peut se résumer comme suit :

Remplacement des installations à vapeur de mercure (qui seront interdites à court terme) par des lampes sodium et quelques LED.

Coût total brut	fr.	200'000.00
Participation attendue du Groupe E	fr.	50'000.00
Solde maximum à charge de la Commune	fr.	150'000.00

Ce solde sera financé par un nouvel emprunt. La Commune est actuellement en contact avec le Groupe E pour définir avec exactitude les modalités de leur offre. Ces travaux de remplacement sont prévus en 2011 et 2012. En outre, cet

assainissement permettra d'économiser environ 40 à 45 % de kWh sur les frais d'électricité de l'éclairage public.

Concernant cet investissement et l'emprunt y relatif, les charges financières annuelles s'élèvent à un total budgétisé de fr. 29'000.00 (amortissement, intérêts et estimation des charges d'exploitation). Ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

*Cet investissement vise à améliorer l'efficacité de l'éclairage public, tout en permettant d'économiser 45 % de kWh. Avec une participation attendue du Groupe E de frs. 50'000.00, le coût maximum pour la Commune est de frs. 150'000.00. Son financement sera assuré par un emprunt.*

*La Commission financière prend bonne note de l'analyse et des arguments présentés par le Conseil communal en faveur de cet investissement, notamment de celui des économies substantielles d'énergie, et elle émet à l'adresse de l'Assemblée, un préavis favorable.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Guy Rossier, M. Jacques Morel** communique que, selon les études actuelles, les ampoules LED sont effectivement un peu plus économiques et ont une longévité légèrement supérieure aux ampoules sodium. Par contre, l'expérience actuelle démontre que l'électronique est problématique. Pour cette raison et par manque de recul, le choix s'est porté principalement sur des ampoules sodium avec une minorité de LED dans certains quartiers.

→ En réponse à **M. Pierre-André Rolle, M. Jacques Morel** signale qu'un nouveau concept d'éclairage accompagnera le changement des ampoules. Une diminution de l'intensité des ampoules pendant la nuit est prévue. La finalité reste encore à déterminer avec les spécialistes et le Conseil communal.

→ En réponse à **Mme Katuscia Sansonnens, M. Jacques Morel** signale que l'allumage un sur deux des candélabres n'est pas recommandé à cause des faisceaux lumineux et des trous noirs dangereux pour la sécurité. Il souligne que le concept d'éclairage doit encore être déterminé avec précision par le Conseil communal, mais que cet allumage un sur deux ne sera vraisemblablement pas retenu à cause des dangers évoqués.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement brut de fr. 200'000.00 prévu pour la réfection de l'éclairage public ainsi que son financement par un nouvel emprunt (résultat du vote : 69 oui, 0 non).**

### **4.3. Investissement et financement : Rénovation de la place de sport du Complexe communal**

M. Jean-Claude Meyer, Conseiller communal responsable des bâtiments, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 96.

La place de sport est beaucoup utilisée par notre jeunesse pour y pratiquer différentes disciplines telles que le basket, le foot, et le skater hockey. Les jeunes peuvent ainsi se défouler sainement. Cet engouement nous fait plaisir et nous voyons ainsi que l'investissement fait à l'époque était parfaitement justifié. Malheureusement, le revêtement du sol est actuellement complètement usé et il y a de nombreux trous. Le treillis entourant le terrain doit également être rénové et il faut en ajouter sur le pourtour. L'ajout de treillis est rendu nécessaire afin d'éviter des accidents en raison des ballons qui partent sur la route et des enfants qui courent pour les récupérer.

Cet investissement s'élève à fr. 100'000.00. Le financement est prévu par un nouvel emprunt. Au moyen de folio, l'Assemblée prend connaissance du but de cette dépense, du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles qui s'élèvent à un total budgétisé de fr. 19'000.00 (amortissement, intérêts et estimation des charges d'exploitation). Ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

#### *Rapport de la Commission financière*

*Cet investissement vise une réfection du sol de cette place de sport, ainsi qu'une amélioration du treillis de pourtour. Son financement sera assuré par un emprunt. La Commission financière préavise favorablement cet investissement et son financement sur emprunt.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de fr. 100'000.00 prévu pour la réfection de la place de sport du complexe communal ainsi que son financement par un nouvel emprunt (résultat du vote : 69 oui, 0 non).**

#### **4.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements**

M. le Président remercie tous les intervenants pour leurs explications sur les divers objets soumis à décision. Avant le vote final sur le budget 2011, il passe la parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport final de la Commission financière.

##### Rapport final de la Commission financière

*La Commission financière confirme son préavis positif sur le budget 2011 soumis à cette Assemblée communale.*

*La Commission financière rappelle toutefois sa remarque sur l'accroissement des dépenses propres et demande une discipline financière stricte de la part des Autorités communales lors des décisions qui seront prises pour la concrétisation du budget 2011.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2011 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

##### **Budget de fonctionnement (excédent de produits de fr. 12'100.00)**

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2011 est accepté à l'unanimité (résultat du vote : 69 oui, 0 non).**

##### **Budget des investissements (excédent de charges de fr. 2'157'000.00)**

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2011 est accepté à l'unanimité (résultat du vote : 69 oui, 0 non).**

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également le caissier communal, M. Jean-Pierre Corpataux, pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

## **Point 5 Lancement du nouveau site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)**

M. Martial Wicht présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 96.

La communication a été révolutionnée dans les dernières années ou plus particulièrement depuis l'arrivée d'internet dans presque tous les ménages de ce pays. Chacun, à son niveau, peut observer que l'information est véhiculée à grande vitesse et est disponible immédiatement auprès des destinataires. Non seulement l'information est accessible, mais les outils disponibles permettent de réagir et ainsi de s'exprimer en temps réel ou différé.

Dans le but de raccourcir les chemins de l'information entre les citoyens, les Autorités et l'Administration, le Conseil communal a décidé de mettre en place une infrastructure capable de satisfaire les attentes de la population en tirant profit des technologies disponibles. Ainsi, un nouveau site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch) a été créé, lequel est officiellement inauguré lors de cette Assemblée communale du 2 décembre 2010.

Plusieurs informations sont données sur la création de ce nouveau site internet, soit :

- Historique et étapes de réalisation du projet :
  - Elaboration d'un cahier des charges
  - Lancement d'un appel d'offres
  - Examen des offres sous l'angle technique et économique
  - Choix de la société : Vector Communications
  - Graphisme : uniformité avec l'Ecureuil : Société Effet-i-Media
- Choix techniques et économiques :
  - Choix du CMS (gestion du site) : Typo3
  - Mise à jour et webmaster : Administration communale
  - Site inter-actif (informations, photos, sondages, formulaires en ligne, guichet virtuel, intranet, etc...)
  - Site évolutif, réalisation par étapes (modules complémentaires, liaison prévue avec notre ERP)
  - Information sur le coût actuel. Evolution budgétaire selon les étapes de réalisation
- Aspect légal et préventif :
  - Site internet répondant à la nouvelle loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).
  - Le contenu des photos n'est pas sous la responsabilité du propriétaire du site internet. Chacun pourra exiger le retrait d'une photo privée si cela se justifie en s'adressant à l'Administration communale.

- Buts du nouveau site :
  - Accélérer et faciliter l'obtention d'information et de documentation
  - Privilégier le temps d'ouverture du guichet pour des échanges exigeant de la disponibilité
  - Rapprocher en temps et en transparence les Autorités des citoyens
  - Améliorer la productivité administrative

Une présentation en ligne du site internet est effectuée à l'Assemblée communale. Différentes fonctionnalités sont expliquées et commentées.

Suite à ces explications et démonstrations, le site internet est officiellement inauguré. A titre de lancement du site, les 10 premiers «neyruziens» commandant des FlexiCards par notre site internet recevront 1 FlexiCard gratuite.

La population est invitée à consulter ce site et à fournir ses observations, suggestions ou idées en vue d'améliorer continuellement ce moyen de communications.

Des applaudissements sont adressés par l'Assemblée pour la réalisation de ce nouvel outil de communication.

En conclusion, des félicitations sont également adressées à l'équipe de l'Administration communale pour l'immense travail accompli pour la conception et la mise en ligne de notre nouveau site internet.

## **Point 6 Divers**

- **M. Marc Maillard** se renseigne où en est la révision du PAL et souhaite connaître l'intérêt des propriétaires fonciers pour une mise en zone suite à l'envoi du questionnaire y relatif.

→ **M. Martial Wicht** indique que la révision PAL a pris un peu de retard sur le planning défini. La remise du dossier au Canton est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Concernant l'intérêt des propriétaires fonciers, ces demandes sont toujours en cours de traitement, de façon ciblée et individuelle. D'autre part, il encourage les citoyens à suivre l'évolution de ce dossier PAL sur notre nouveau site internet.

- **M. Guy Rossier** se renseigne sur le sondage d'opinions effectué par la Commune pour les constructions pour séniors.

→ **M. Martial Wicht** signale, avec grande satisfaction, que les retours des questionnaires étaient très élevés et démontrent un réel intérêt pour la réalisation d'un tel projet dans notre village. Par contre, là aussi, le dossier est toujours à l'examen. Un projet concret est à l'étude actuellement.

- **M. Guy Rossier** se renseigne sur l'avancement du dossier zone 30 à la route du Marchet.

→ **M. Jacques Morel** indique que ce dossier de demande préalable est dans les services de l'Etat depuis deux mois et demi. Le Conseil communal est toujours dans l'attente de la position du Canton afin de pouvoir procéder à la mise à l'enquête publique pour cet objet. M. Jacques Morel va relancer le Canton sur ce dossier.

- **M. Axel de Montmollin** souhaite savoir où Neyruz FR se positionne sur les projets de modification territoriale et de fusions de Communes.

→ **M. le Président** relate les dernières études de fusion de notre Commune, notamment la fusion avortée avec Cottens. Il indique qu'actuellement, aucun projet concret de fusion n'est à l'étude. Cette question sera analysée lors de la prochaine législature par le nouveau Conseil communal qui sera élu en mars 2011. Par contre, **M. le Président** signale que notre Commune poursuit les collaborations intercommunales dans différents domaines d'activités. **M. Jean-Noël Gendre** complète l'information en précisant qu'un nouveau décret sur les fusions de Communes est en phase de décision au Grand Conseil. Affaire à suivre donc pour la prochaine législature.

- **M. Jean-Marc Schorderet** propose que la Commune renouvelle son matériel de déneigement afin d'améliorer le service hivernal. Il suggère l'achat d'une nouvelle lame à neige et d'une saleuse supplémentaire.

→ **M. le Président** prend acte de cette proposition qui sera étudiée par le Conseil communal. Il profite de cette occasion pour féliciter les employés communaux qui sont à pied d'œuvre pendant ces abondantes chutes de neige.

→ **M. le Président** rappelle les élections communales de mars 2011 et encourage tous les citoyens à s'engager pour une tâche publique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement à la chose publique.

En cette fin d'année, M. le Président remercie toutes les personnes qui contribuent au bien-être de la population de notre village, particulièrement les employés communaux, le corps enseignant, les membres des différentes Commissions, ses collègues du Conseil communal ainsi que tout le personnel de l'Administration communale. A tous, il souhaite une bonne rentrée et de joyeuses fêtes de fin d'année. Un verre de l'amitié offert par la Commune est partagé après l'Assemblée communale.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 22h.10.

**Le Président :**  
**M. Etienne Devaud**

**Le Secrétaire :**  
**M. Jean-Pierre Corpataux**